

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 875

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

A l'Association des électrices

L'Association des électrices vaudoises s'est réunie pour discuter de la dernière votation cantonale. La participation des femmes au scrutin (37,8 %) a été jugée satisfaisante, mais il s'avère absolument nécessaire de changer les heures du scrutin qui sont adaptées « à l'apéritif et non à la cuisine ». Il y a eu chez les femmes encore trop de bulletins non valables. Trop de femmes sont entrées dans la cabine avec leur mari, ce qui pourrait les empêcher de donner leur propre liste. Pour les élections au Conseil municipal et au Grand Conseil on présume que la participation des femmes sera plus élevée.

Anniversaire patriotique

Mme Annie Dutoit, avocate à Lausanne, a prononcé le toast à la patrie au cours du dîner du Parti libéral lausannois organisé à l'occasion de l'anniversaire du 24 janvier 1798, date à laquelle les Vaudois ont prié les Bernois de retourner chez eux, sans discours ni effusion de sang.

Ainsi les citoyennes vaudoises ont participé, et pas seulement de façon passive, aux réunions marquant l'anniversaire du 24 janvier 1798. A Yverdon, le même parti libéral a entendu ce toast porté par Mme Wust-Vaucher ; A Montreux, chez les radicaux, c'est Mme G. Girard, présidente de l'Association vaudoise des citoyennes, qui a fait le discours patriotique. A la Tour-de-Peilz, chez les libéraux, Mlle Sylvie Meylan, maîtresse ménagère à Lausanne, a parlé des femmes au moment de la révolution.

Assurance-Invalidité

La loi fédérale sur l'assurance-invalidité entre en vigueur le 1er janvier prévoit la nomination, dans chaque canton, d'une commission qui doit comprendre des femmes. La commission vaudoise a été nommée au mois de décembre. Elle comprend vingt-quatre membres, dont quatre femmes, Mlles Marie-Louise Huguenin, conseillère de profession au Comité romand d'orientation et d'éducation professionnelle des estropiés et invalides, Yvette Mayor, assistante sociale à l'hôpital psychiatrique de Cery, Anne-Marie Perret, assistante sociale au « Lien », Berthe de Rham, assistante sociale à Pro Infirmis, à Lausanne ; et vingt-quatre membres suppléants, dont quatre femmes : Mlle Dr Jacqueline Bach, Mme Juliane Courvoisier-Beauverd, infirmière sociale à Pro Infirmis, Lise Demierre, assistante sociale, présidente du Groupement vaudois des Travailleurs sociaux, et Anne-Marie Stucki, assistante sociale au Centre anticancéreux romand, à Lausanne.

L'expérience continue

A la fin de 1959, des femmes ont prêté serment dans de nombreux villages pour faire partie du Conseil général ; plusieurs ont été désignées comme scrutatrices ou scrutatrices suppléantes, comme membres suppléants ou membres de la commission de gestion. A Féchy, Mme René Molliex est vice-présidente du bureau. A St-Cergue, Mlle D. Rey-

LE BAUME DU CHALET

en frictions et massages
PRÉVENTIF — COMBATTRE — SOULAGER
BRONCHITES — RHUMES
Crevasses — Engelures
Fr. 1.85 le tube
Vente en pharmacies et drogueries

Nos suffragistes à l'œuvre

Une grande voix s'est tue

Nous tous en Suisse, nous nous sentons appauvris par la mort de Max Huber, ce grand citoyen qui s'est battu toute sa vie pour la défense des valeurs humaines que ce stupide XXe siècle semble avoir irréparablement blessées ; ce grand idéaliste a su, sur le plan international comme sur le plan national, défendre le droit des gens, les droits de l'homme et de la femme ; il a toujours été un partisan déclaré du suffrage féminin. Lorsqu'en 1950 fut déposé, au Conseil national, le postulat de M. de Roten (Valais), en faveur du suffrage féminin, M. Max Huber donna à « La Nouvelle Gazette de Zurich » un article, paru le 14 mars 1951, engageant les hommes à décider d'une manière qui satisfasse la liberté, la justice, la dignité humaine.

« Quand on argue, dit M. Huber, que les femmes de l'étranger ne participent qu'à des élections, alors que chez nous les votations, les élections et les initiatives sont nombreuses et variées, on ne fait que souligner combien ce mépris est péniblement ressentir par la femme suisse ; les particularités de notre droit public ne sauraient être une raison de maintenir la situation actuelle.

« Ce qui est essentiel, c'est l'incompatibilité fondamentale entre cette privation de droits civiques infligée à une moitié du peuple adulte et le principe de l'Etat constitutionnel, de l'Etat démocratique en particulier, de l'idée de liberté en général. Tout l'histoire politique et intellectuelle de l'Eu-

rope affirme que la liberté, c'est, pour celui qui est assujetti à la loi, le droit de participer à son élaboration, soit directement, soit par l'élection de députés. Cette contribution directe, ou du moins décisive, fait partie de la démocratie. La Suisse, elle, n'est qu'un objet de la législation, non un sujet. Bien que cet état de chose subsiste depuis longtemps et puisse s'expliquer par une évolution historique, il n'existe aucun argument qui puisse justifier son maintien. Le critère suprême du droit, c'est l'équité. Comment peut-on, dans une question aussi importante, dénier aux femmes l'égalité garantie à tous les Suisses par la Constitution ? »

Cette affirmation doit être rappelée un an après la votation populaire du 1er février où 654.939 citoyens ont dit non aux femmes qui réclamaient la liberté de citoyenne, qui la réclament encore et qui la réclameront toujours plus nombreuses, toutes plus impatientes jusqu'à l'heure de la victoire.

Ce désagréable anniversaire sera rappelé par diverses manifestations, par des conférences, la publication de livres, de brochures ; une fabrique biennale a tissé des rubans de soie grise avec l'inscription : « Aux femmes le droit de vote », qui seront arborés par des membres du suffrage féminin, d'un bout à l'autre de la Suisse, sauf dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Fribourg.

S. F.

mond a été nommée secrétaire du Conseil général. Le Conseil général de Giez compte seize conseillères, celui de Bonvillars, vingt. Le Conseil général de Champvent a interdit l'interdiction de fumer pendant les séances par égard pour les conseillères !

Une greffière municipale

Mme Gilberte Cheseaux a été nommée greffière municipale d'Envy, petite commune de 45 habitants qui se trouve dans le district d'Orbe.

La commune de Veytaux possède depuis dix ans une secrétaire municipale compétente en la personne de Mlle Céline Borloz.

Dans les partis

A Vevey-La Tour-de-Peilz, le parti chrétien-social a appelé Mlle D. Gay-Balmaz à faire partie de son comité.

Fiançailles électorales

Enfin, signalons qu'à la Tour-de-Peilz, un scrutateur et une scrutatrice ont fait si bonne connaissance au cours des opérations électorales qu'ils ont décidé de se marier ! Vœux et félicitations aux fiancés !

Une qualité...



...qui court les rues!

BALE

Au Conseil borgogeois

Le 7 octobre, il y aura eu trois ans que Mme Späth-Schweizer a été nommée membre du Conseil Bourgeois à Riehen. Questionnée sur son activité touchant à bien des domaines, elle se montra satisfaite de ses tâches en général et de la collaboration avec ses collègues ; elle souhaite pour la femme suisse une meilleure formation civique, ce qui lui faciliterait l'entrée dans la vie politique.

VALAIS

Dans les commissions

La commission cantonale du Valais pour l'assurance-invalidité compte quatre femmes : Mlle Suzanne Girod, assistante sociale à Monthey, avec Mlle Madeleine Favre, à Monthey, comme suppléante, pour la commission de langue française ; Mlle Anna Muff, à Viège, avec Mlle Marianne Bayard à Loèche, comme suppléante, pour la commission de langue allemande.

BAECHLER

teinturier restaurateur

et ne sont pas chers du tout

Meubles en jone - Vannerie
Articles de voyage - Maroquinerie
Parasols - Parapluies

A. PEIRY

7, avenue Pictet-de-Rochement
Tél. 36 87 35

NEUCHATEL

Préparatifs

Le Grand Conseil s'est réuni avant Noël afin d'adapter sa législation à l'introduction du suffrage féminin. Une brochure « Vous serez électrique » est préparée par les soins de l'Etat. Dans la ville de Neuchâtel, une salle de gymnastique sera, d'environ 11.600 électeurs (8.958) ; une salle de gymnastique est prévue comme local de vote subsidiaire ; frais d'aménagements y compris frais du nouveau registre électoral Fr. 38.000.—.

Les Neuchâteloises vont voter

C'est les 13 et 14 février que les Neuchâteloises feront pour la première fois usage de la carte civique qu'elles ont reçue l'année passée. Elles ont suivi des cours d'instruction civique, elles ont reçu de l'Etat de Neuchâtel un précis d'instruction civique. Elles devront se prononcer sur l'initiative communiste en faveur des trois semaines de vacances payées. Elles se demanderont alors si le progrès social doit être imposé par la loi ou s'il doit dépendre des contrats collectifs, qui se généralisent. Il y a là une question de principe à trancher, et l'on saura aussi ce que femme pense de ce mari découvert restant pendant trois semaines au logis.

S. F.

Commission Assurance-Invalidité

La Commission cantonale pour l'Assurance Invalidité vient d'être nommée. Or, nous avons le plaisir de constater que, sur les cinq membres qui la composent, deux sont des femmes. Il s'agit de Mme Cattin-Robert, juriste, qui en assumera la vice-présidence, et de Mme Gay, assistante sociale, à La Chaux-de-Fonds.

E. R.

GENÈVE

Avant le scrutin des 5 et 6 mars

Comme on le sait la votation genevoise sur le suffrage féminin est fixée aux 5 et 6 mars. Le « Comité pour l'égalité des droits politiques » prépare une campagne digne et convaincante. Ses membres se recrutent dans des associations féminines et mixtes, le président est M. André Chavanne, qui a déjà présidé, avec succès, la campagne fédérale du 1er février 1959. Comme l'affirma Mlle E. Altyner, lors des promotions civiques, en novembre 1959, la jeunesse est optimiste et on espère fermement réussir.

Venez au Marché aux Puces

Les dernières campagnes ont coûté fort cher, notre caisse a besoin d'être remplie pour couvrir les nouveaux frais.

Un « Marché aux puces » est donc organisé

le jeudi 3 mars

à la petite Salle communale de Plainpalais, de 10 h. à 21 h.

Les objets les plus divers vous seront offerts à des prix avantageux. Aidez au succès de cette vente en venant très nombreux faire vos achats.

JURA BENOIS

Commémoration du 1er février

À la Neuveville, la section suffragiste avait prié Mme Amélie Sandoz de venir traiter le sujet suivant : « Les enseignements de la campagne suffragiste neuchâteloise ».

réseaux de chemins de fer français ; Henriette Chandet, journaliste, qui débutait dans la carrière de grand reporter ; Mariel Jean-Brunhes Delamarre, géographe ; Suzanne Desternes, lauréate de l'Ecole des Sciences politiques.

De son côté, la présidente, chef de cette équipe, faisait preuve d'une inlassable activité, suscitait des articles dans la presse, donnait des interviews, sollicitait les hommes politiques, multipliait les conférences.

Dès 1927, l'U.N.V.F. dispose d'un excellent moyen de propagande, son journal mensuel, « L'Union Nationale des Femmes », qui établissait un lien entre les adhérentes du groupement et sert d'organe d'information. Dans son premier éditorial, il définit son but : « Vous êtes utile. Aider les femmes dont la mission est si importante et si difficile dans la vie moderne à remplir leurs tâches. Ces tâches se sont multipliées. Si le rôle moral des femmes reste le même, le rôle social a évolué et les limites de leur champ d'action se sont considérablement élargies. C'est ce champ d'action que nous voulons explorer avec vous. »

(A suivre.)

Trente ans d'efforts au service de la cause féminine

(Union Nationale française pour le Vote des Femmes)

(suite)

Des mesures protectrices en faveur de la mère — Des veuves de guerre — De la famille

Pour l'enfant :

Liberté pour les parents d'orienter l'éducation de leurs enfants.

Assiduité scolaire surveillée effectivement. Hygiène scolaire appliquée obligatoirement. Culture physique.

Enseignement ménager pratique à l'école (y compris puériculture).

Création obligatoire d'abris et jardins d'enfants pour aider les femmes qui travaillent.

Application des deux conventions du B.I.T. relatives au travail des enfants.

Création d'écoles et formation d'institutrices pour les enfants anormaux.

Organisation d'une assistance immédiate pour les enfants abandonnés et vagabonds.

Aide aux enfants avec l'agrément des parents dans leur orientation professionnelle. Développement de l'instruction postscolaire.

Pour tous :

Application des principes qui font les grands peuples :

Défense des libertés fondamentales, individuelles, religieuses, d'enseignement, d'association ;

Liberté de posséder et de tester (un taux modéré étant appliqué aux droits de succession du premier degré) ;

Défense de notre patrimoine national, territorial, économique, littéraire et artistique ;

Organisation de la paix, par une politique de rapprochement entre les peuples tout en garantissant la sécurité et la défense nationale.

Pour la réalisation de ce programme, vaste mais précis, l'U.N.V.F., inspirée par un esprit réaliste, préconisait, en toutes circonstances, la lutte non pas seulement contre le mal, mais contre les causes de celui-ci. Ainsi, en matière de fléaux sociaux, elle protestait contre une politique inefficace : « Est-il pos-